

RSE Ain'Fo

Fournisseur d'énergie dans l'Ain
La Lettre d'Information de RSE N° 11 / Hiver 2019

Le déploiement d'un réseau de points de charge pour les véhicules électriques

RSE a décidé de constituer dans la Dombes un territoire d'excellence en ce qui concerne le développement du véhicule électrique. Nous souhaitons en effet accompagner l'essor de cette nouvelle filière dont l'émergence est particulièrement rapide et en croissance exponentielle, et ce principalement à cause de l'offre des constructeurs automobiles qui se diversifie et s'oriente cette année résolument vers la motorisation électrique. En effet, ces derniers doivent désormais répondre à de nouvelles obligations réglementaires environnementales visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, ce qui est le point fort de l'électricité. Notre démarche vise aussi à répondre à la demande de nos habitants et à leur apporter une solution concrète et durable suite à l'obligation du certificat qualité de l'air, dit « vignette Crit'Air », mise en place dans la Métropole Lyonnaise, et à l'interdiction récurrente aux véhicules plus polluants de pouvoir circuler lors des pics de pollution. De plus, ces interdictions de circulation de certains véhicules thermiques pourraient bientôt être imposées en permanence dans des Zones à Circulation Restreinte (ZCR).

Par conséquent, nous engageons fin 2019 le déploiement d'un réseau de points de charge de véhicules électriques sur les communes desservies par RSE : nous allons donc implanter progressivement ces Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE), ou bornes de recharge, dans toutes les communes pour lesquelles RSE assure la gestion du réseau public de distribution d'électricité. La création de ce territoire pilote pour les véhicules électriques dans la Dombes permettra à tous les utilisateurs de voitures électriques d'avoir accès à une rapidité de recharge de leurs batteries beaucoup plus importante que chez eux, grâce à une puissance électrique plus élevée.

Ce dispositif est financé intégralement par RSE et il apportera une sécurité de circulation à tous en supprimant la crainte de la panne d'énergie due à une décharge de la batterie. En particulier, il permettra de pouvoir assurer des déplacements imprévus facilement en raccourcissant très fortement la durée de la recharge des batteries. Chacune de nos communes sera ainsi équipée d'au moins un point de charge pour les véhicules électriques, levant ainsi le principal frein au choix de cette technologie qui par ailleurs séduit de plus en plus d'adeptes pour son agrément de conduite. Il s'agit donc bien de la mise en place d'un nouveau service public destiné à permettre à notre territoire d'engager de façon pragmatique la nécessaire transition vers les nouvelles mobilités périurbaines.

Le Directeur,
Jean-Marc GEORGE

Offre de Marché

Suite à l'annonce de la hausse des Tarifs Réglementés de Ventes, le printemps 2019 a été marqué par le lancement de l'offre de marché de RSE.

Cette offre, s'intitulant Idée Ain'Elec, se veut être une alternative aux Tarifs Réglementés.

Vous êtes actuellement 2.700 à avoir souscrit à cette offre et nous vous remercions de votre confiance.

Étant victimes de notre succès, notre temps de réponses a été allongé, et nous tenons à nous excuser pour les désagréments occasionnés.

Vous vous interrogez sur la pertinence de cette offre, et vous avez bien raison. Voici un jeu de questions/réponses vous apportant les principales informations :

Quelle différence de coût ?

Le montant de votre facture TTC est moins cher en moyenne de 5.9% par rapport aux Tarifs Réglementés. Un comparatif personnalisé vous est fourni sur demande.

Mais est-ce que le prix est garanti ?

Le prix est garanti et indexé sur l'évolution des Tarifs Réglementés. Quelle que soit l'évolution des Tarifs Réglementés, le prix restera 5.9% en dessous de ces derniers.

Est-ce que je peux revenir aux Tarifs Réglementés ?

Oui, à tout moment.

Est-ce que les techniciens interviennent chez moi ?

Non, aucune intervention n'est nécessaire.

Est-ce qu'il y a des frais ?

Non, il n'y a aucun frais à conditions d'abonnement identiques.

Quand puis je souscrire ?

A tout moment.

Le nouveau poste Source à Mionnay



Salle de contrôle



Câble souterrain de 225 000 V



PSEM*

Transformateur

Dans le but de sécuriser le réseau à haute tension géré par RSE et de pouvoir faire face à la demande croissante des besoins en électricité sur sa zone de desserte, la décision a été prise en 2013, de construire un nouveau poste de transformation à haute tension, dit « poste source ».

Après plusieurs années nécessaires à constituer le dossier d'autorisation, le chantier s'est achevé le 10 juillet dernier, date depuis laquelle, l'ensemble des clients de RSE est alimenté par ce nouveau poste. Ce changement a été fait sans coupure ni perturbation de la clientèle.

Installé sur la commune de Mionnay, près du péage de l'autoroute A46, il est capable de fournir une puissance de 50.000 kW, ce qui a permis à RSE de doubler sa capacité.

Il est doté des dernières technologies en matière de poste source, comme par exemple un équipement baptisé « PSEM » pour « *Poste Sous Enveloppe Métallique » qui permet d'assurer les fonctions principales de protections du réseau dans un encombrement réduit.

Tous les équipements de ce poste sont situés dans un bâtiment fermé. La ligne électrique qui entre dans le poste et toutes celles qui en repartent ont été réalisées en souterrain. Ainsi, aucun matériel électrique n'est visible à l'extérieur, ni accessible ce qui constitue un surcroît de sécurité.

Ce poste est également constitué d'un transformateur qui permet de passer le niveau de tension de 225.000 Volts à 20.000 Volts, ce qui est le niveau de tension habituel des réseaux de distribution. Cet équipement constitue le cœur de l'installation.

Le poste peut être piloté à distance grâce à un système performant de téléconduite, mais il peut également être piloté localement. Cependant en fonctionnement normal, aucune intervention n'est nécessaire, car il dispose d'automatismes qui le rendent autonome.

Par ailleurs, la toiture est équipée d'une installation solaire photovoltaïque qui permet de compenser l'énergie nécessaire à faire fonctionner cet ouvrage.